



Haute-Savoie

COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOÈGE – tél : 04 50 39 10 01

Arrondissement de Thonon les Bains

ARRÊTE MUNICIPAL n° 2021_AC_071

Portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules

CROSS du COLLEGE – Vendredi 15 octobre 2021

Parking Ecole Maternelle et Rue du Collège

Le Maire de la commune de BOÈGE,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande présentée par Mme COLLOMB, Principale du Collège Jean-Marie Molliet de BOÈGE ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Parking Ecole Maternelle et Rue du Collège pour permettre le déroulement du Cross du Collège ;

ARRÊTE

Art. 1er. – du JEUDI 14 OCTOBRE 2021 – 17 h jusqu'au VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 – 12 h
Le stationnement sera interdit sur le parking jouxtant l'Ecole Maternelle.

Art. 2. – Le VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 – de 8 heures à 12 heures : La Rue du Collège sera fermée à la circulation des véhicules (sauf secours, forces de l'ordre).

Art. 3. – La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques communaux pour la sécurisation et l'application des présentes dispositions.

Art. 4. – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 5. – Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information et exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Boège ;
- Les services techniques de la Commune de Boège ;
- Madame la Principale du Collège Jean-Marie Molliet de BOÈGE.

Fait à Boège, le 8 octobre 2021

Le 1^{er} adjoint,
J.P MUSARD

